

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2015-0021 DP/SG du 1^{er} septembre 2015 du président de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature au chef du service évaluation des dispositifs

NOR : HASX1530686S

Le président de la Haute Autorité de santé,

Vu les articles L. 161-43 et R. 161-79 du code de la sécurité sociale;

Vu le décret du Président de la République du 31 janvier 2011 portant nomination du président et de membres du collège de la Haute Autorité de santé;

Vu la décision n° 2009-03-007/DAGRI du collège de la Haute Autorité de santé en date du 18 mars 2009 relative à la détermination des conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Gregory Emery, chef du service évaluation des dispositifs, pour signer, en mon nom et dans la limite de ses attributions, tout acte relatif au fonctionnement et aux activités de son service, dans la limite d'un montant maximum de 19 999 € (HT) par engagement.

Article 2

La présente décision prend effet le 5 octobre 2015 et sera publiée au *Bulletin officiel* des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 1^{er} septembre 2015.

Le président,
PR J.-L. HAROUSSEAU